

Délibération  
du Conseil de CommunautéExtrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 49  
Membres absents : 29  
Procurations : 15

## Séance du 27 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du mois de mars, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 14/03/2024  
Date de transmission : 15/04/2024  
Date de mise en ligne : 15/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 2<sup>ème</sup> QUESTION

### BUDGETS PRIMITIFS 2024 (DELIBERATION n° 2024-026)

#### 2.3 Budget annexe de l'Assainissement

##### 2.3.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023

Les instructions comptables prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- et soit les comptes de gestion, s'ils ont pu être établis, soit des balances et des tableaux des résultats de l'exécution cumulée des budgets fusionnés (produits et visés par le comptable).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023 pour le budget unique de l'Assainissement, comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes (+ ou -)</b>
<b>A</b>	Résultats propres à l'exercice 2023	8 986 726,76 €	9 133 205,96 €	146 479,20 €
<b>B</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2023)	0,00 €	2 227 659,00 €	2 227 659,00 €
<b>C=A+B</b>	Solde de la section de fonctionnement 2023	8 986 726,76 €	11 360 864,96 €	2 374 138,20 €
	<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes (+ ou -)</b>
<b>D</b>	Résultats propres à l'exercice 2023	4 331 959,62 €	4 360 797,01 €	28 837,39 €
<b>E</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2023)	0,00 €	1 525 298,72 €	1 525 298,72 €
<b>F=D+E</b>	Solde global d'exécution	4 331 959,62 €	5 886 095,73 €	1 554 136,11 €
<b>G</b>	Restes à réaliser au 31 décembre 2023	353 207,28 €	0,00 €	-353 207,28 €
<b>H=F+G</b>	Solde de la section d'investissement 2023	4 685 166,90 €	5 886 095,73 €	1 200 928,83 €
<b>I=C+H</b>		13 671 893,66 €	17 246 960,69 €	3 575 067,03 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants adoptés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

<b>Affectation du résultat 2023</b>	
Résultat global de la section d'exploitation 2023	2 374 138,20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 (compte 001)	1 554 136,11 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	-353 207,28 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	- €
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	2 374 138,20 €

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

↳ approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 du Budget annexe de l'Assainissement.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 12 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

